



Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social :

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

Siège administratif :

12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

Décision du Président

N° DEC-2023-5-1-1

Date : 13/02/2023

Objet : Autorisation d'attribution et signature du marché relatif aux travaux de démoissage et révision de la toiture du gymnase de Rieumes.

VU

VU le code général des collectivités territoriales et son article L5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° D-2020-96-5-4 du 23 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président ;

Vu la délibération D-2023-4-1-1 du 24 janvier 2023 autorisant le lancement de la consultation en marché à procédure adaptée pour les travaux de démoissage de la toiture du gymnase de Rieumes ;

Le Président de la communauté de communes Cœur de Garonne

DECIDE

D'attribuer la consultation citée en objet comme suit :

Opérateur économique proposé	Montant
J.GALLAY	29 714 € HT

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne et transmise aux membres de l'assemblée délibérante ;

En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision lors du conseil communautaire qui suivra.

Le Président,
Paul-Marie BLANC

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :	14/02/2023
Expédiée à la Préfecture le :	14/02/2023
Publiée sur le site internet le :	14/02/2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.